



PREFET DU GARD

Le Préfet

Nîmes, le 25 juillet 2016

OBJET : Relevé de décisions du comité de suivi et d'information de l'ancien site minier de La Croix de Pallières, mardi 7 juin 2016 à 15h30

J'ai réuni le mardi 7 juin 2016 le premier comité de suivi et d'information de l'ancien site minier de La Croix de Pallières, regroupant les parlementaires, les maires, les responsables associatifs, les industriels et notamment Monsieur le Vice-Président d'UMICORE ainsi que les services de l'État. Il vise à créer un lieu d'échange d'informations pérennes.

Ce comité s'inscrit dans un contexte particulier de méfiance voire de défiance face à la parole publique, qu'elle provienne de l'État ou des élus et une exposition médiatique de la problématique parfois partielle pour ne pas dire partielle.

Le sujet est d'importance, le Gard a été une terre d'exploitation minière forte. vingt sites miniers significatifs ont été identifiés sur le périmètre de la région LR-MP, sept sont gardois. Cet héritage minier doit être géré, le dossier est suivi en étroite relation avec les cabinets du Premier ministre et des ministres de l'environnement, de la santé mais aussi du logement et de l'intérieur.

Depuis 2008 sur ce site de nombreuses investigations ont été réalisées et régulièrement communiquées aux maires et aux personnes chez qui ces dernières ont été faites. Fin 2014 l'Agence Régionale de Santé (ARS) annonçait, en complément des éléments déjà connus, le lancement prochain d'une enquête épidémiologique sur cinq communes correspondant à deux sites miniers voisins dont les premiers éléments de cette enquête ont été communiqués début 2016 lors d'une conférence de presse.

Dans ce contexte évolutif, devant les inquiétudes d'une partie de la population vivant à proximité de ce site, face à cette exposition médiatique souvent anxiogène, ce comité doit permettre de partager les informations disponibles et d'en faciliter la diffusion auprès des populations notamment par l'intermédiaire des représentants des collectivités et associations qui y participent.

A mes côtés, Olivier DELCAYROU Sous-Préfet d'Alès pilotera le dossier et sera votre interlocuteur de proximité. Je lui ai confié une mission départementale sur le sujet. Ce comité permet d'une part de faire un point de situation sur l'enquête épidémiologique de l'INVS et les analyses biologiques proposées par l'ARS, d'autre part d'exposer les décisions prises à la suite des premiers résultats communiqués.

Dans le cadre de l'étude épidémiologique d'imprégnation de l'ARS et l'INVS, les analyses biologiques menées à l'automne 2015 ont réuni 675 volontaires et révélé 46 situations prioritaires. Ces situations correspondent soit à des adultes qui ont des taux importants d'un des éléments recherchés dans leurs urines ou dans le sang, soit à des personnes vulnérables comme les enfants ou les femmes en âges de procréer.

Une deuxième phase, toujours en cours, permet aux volontaires de faire une analyse biologique gratuite, prise en charge par l'Agence régionale de santé (ARS). À ce jour, 838 volontaires se sont fait prélever. Ces volontaires ne font pas partie de l'enquête épidémiologique menée par l'Institut National de Veille Sanitaire (INVS). Ils n'ont donc pas rempli de questionnaires.

Afin de compléter l'enquête épidémiologique, l'INVS a demandé, toujours sur la base du volontariat, que des analyses de sols et/ou d'eau puissent être réalisées chez les volontaires. Un courrier du médecin de l'ARS a été adressé en ce sens. Sur les 330 foyers concernés, 208 ont répondu favorablement au courrier, des analyses seront donc effectuées dans ces foyers en complément des questionnaires. Un point d'étape présenté par le Directeur général de Santé Publique France (SPF) (qui a remplacé l'INVS au 1^{er} mai) sera effectué avant la mi-juillet. Il est rappelé que cette étude vise à préciser les corrélations éventuelles entre un niveau d'imprégnation de la population, des indicateurs comportementaux et des données environnementales.

Sans attendre ces conclusions définitives deux démarches sont engagées.

1/ Un accompagnement spécifique pour les personnes prioritaires qui le souhaitent.

Comme évoqué par l'ARS, 46 personnes lors de la première phase ont été appelées par le médecin de l'ARS pour un suivi particulier. Il est primordial d'essayer de comprendre pour ces personnes, les raisons de ce niveau d'imprégnation. Le phénomène semble extrêmement complexe, parfois dans la même famille, un membre est concerné et un autre non.

Conformément au respect du secret médical, les autorités n'ont pas connaissance de l'identité des 46 personnes. En lien avec l'ARS, un courrier a été envoyé à chaque volontaire par un médecin de l'ARS. Ce courrier propose aux personnes prioritaires de se faire connaître afin de bénéficier d'un diagnostic complet de leur foyer. A l'issue de la démarche, des mesures individuelles adaptées à leur situation, leur seront proposées.

Les diagnostics individuels accompagnés, le cas échéant de préconisations, ont démarré pour ceux qui ont répondu. Les 46 personnes prioritaires concernées de la première phase correspondent à 38 foyers. Sur ces 38 foyers, 32 ont répondu favorablement à ce jour.

2/ Le lancement d'investigations environnementales complémentaires sur le terrain en lien avec les maires.

Afin de disposer d'une vision la plus exhaustive possible des conséquences des anciennes exploitations minières sur le terrain, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'expert public de l'après-mines GEODERIS sont missionnés pour conduire des études environnementales qui viendront compléter les informations déjà connues. Ces études devront être accompagnées, si cela s'avère nécessaire, de préconisations de gestion. (Par exemple panneaux d'information pour le public, limitation d'usages sur certains secteurs...).

Trois actions simultanées sont donc en cours, des analyses de sols et/ou d'eau chez les foyers volontaires dans le cadre de l'étude INVS, les diagnostics individuels pour les foyers prioritaires volontaires et des études environnementales complémentaires sur le terrain. Ces trois actions seront réalisées par l'expert public pour l'après-mines GEODERIS.

Le programme d'intervention de GEODERIS comporte trois axes qui sont déjà engagés et conduits jusqu'en 2017.

Le premier axe est un diagnostic de l'état de l'habitat permettant de proposer des diagnostics individuels aux 46 personnes prioritaires ayant participé au dépistage de l'ARS. Il permettra de déterminer s'il y a lieu, les vecteurs de contamination du lieu de vie en métaux et métalloïdes et proposer des recommandations au cas par cas.

Le deuxième axe consiste en une étude historique et documentaire précise permettant la compréhension de la répartition des fortes teneurs en métaux et métalloïdes. Le but est de localiser les sources et vecteurs de contamination d'origine minière, à différencier de la géologie naturelle du secteur et de comprendre pourquoi des imprégnations hors zone minière peuvent exister.

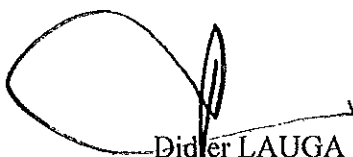
Le troisième axe consiste en un diagnostic collectif pour déterminer les zones potentiellement impactées au-delà des périmètres déjà investigués, par les anciennes exploitations minières et de déterminer les zones naturellement minéralisées grâce à l'élaboration d'une cartographie des secteurs présentant des teneurs élevées dues aux activités anthropiques ou des phénomènes géologiques naturels.

Le calendrier de réalisation est présenté et s'étalera entre le deuxième semestre 2016 et l'année 2017.

Dans le cadre des échanges, la présidente de la Commission Locale de l'Eau du SAGE des gardons s'est étonnée de l'absence du maire d'Anduze à ce comité. Le préfet précise que les deux comités de La Croix de Pallières et Carnoules ont fait l'objet d'une consultation préalable des maires et des parlementaires. Lors de cette consultation, le 14 juin 2016, le maire d'Anduze a indiqué que sa commune avait plutôt vocation à intégrer le comité de suivi du site de Carnoules que celui de La Croix Pallières. En conséquence, et conformément à ses souhaits, le maire d'Anduze a été invité, et a d'ailleurs participé, au comité de suivi du site de Carnoules.

Les associations ont fait remonter un certain nombre de problématiques et de questions auxquelles les services ont pu répondre. Il a été rappelé l'importance des informations et remontés de terrain que pourront apporter les associations. Il a été convenu que des contacts directs sont tout à fait possibles avec la DREAL et GEODERIS. La société UMICORE s'est également dite prête à des contacts approfondis avec les associations du comité de suivi et d'information. Toutes informations relatives aux zones d'épandage des stériles miniers, toutes archives, photographies sur les anciennes mines, permettant de faciliter les investigations environnementales sont les bienvenues,

L'ensemble des documents disponibles est mis en ligne sur le site Internet de la Préfecture du Gard.



Didier LAUGA